



Problème de facture location

Par **ademi**, le **27/11/2015** à **19:21**

Bonjour à tous, rnrnDeux de mes amis étaient en colocation dans un appartement, vieux et absolument pas neuf... rnrnIls ont reçu une facture de 900€ de réparations alors qu'à l'état des lieux, l'homme de l'agence avait dit que tout était OK.rnrnDéjà les 900€ sont incompréhensible mais le problème est que leur loyer était de 700€.rnrnJ'aimerais d'abord savoir s'il est possible de demander 200€ de plus de réparations par rapport au loyer ? rnrnEt s'il y a des associations pour aides aux locataires ?rnrnMerci pour vos réponses.rnBonne soirée.

Par **morobar**, le **28/11/2015** à **09:59**

Bonjour,rn[citation]un appartement, vieux et absolument pas neuf[/citation]rnOn veut bien vous croire, car les appartements neufs déjà âgés sont assez rares.rn[citation]J'aimerais d'abord savoir s'il est possible de demander 200€ de plus de réparations par rapport au loyer ? rn[/citation]rnIl s'agit d'une indemnisation pour des dégâts, et comme toute indemnisation elle doit couvrir les dommages établis.rnS'il s'agit d'un parquet du XVII eme siècle, vos amis devront des milliers d'euro.rn[citation]une facture de 900€ de réparations [/citation]rnLa remise en état n'est pas une obligation pour le bailleur. Il lui suffit de présenter un devis relatif à des dégâts établis sur l'état des lieux de sortie pour justifier de son droit à réparation.rn[citation]Et s'il y a des associations pour aides aux locataires [/citation]rnDes centaines, depuis l'ADIL jusqu'à 60 millions de consommateurs.rn[citation]qu'à l'état des lieux, l'homme de l'agence avait dit que tout était OK. rn[/citation]rnCe qui importe sont les états des lieux d'entrée et sortie dont la comparaison permet d'établir les détériorations éventuelles survenus durant la location.